



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/13
10 novembre 2023



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15-19 décembre 2023
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire¹

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET ÉVALUATION
POUR LES ANNÉES 2024-2025**

Introduction

1. En réponse à la décision 91/9 c) ii), l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, (SMEO) présente un programme de travail et budget biennal de suivi et évaluation pour 2024 et 2025. Les activités proposées sont le fruit des consultations qu'elle a menées avec le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, lors de la réunion de coordination interagences (IACM)², pour identifier les questions devant figurer dans ce programme de travail.

2. Le présent document contient le rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du programme de travail pour 2023, dépenses comprises, ainsi que le projet de plan de travail et budget de suivi et évaluation pour 2024–2025.

Rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du programme de travail pour 2023

3. Le programme de travail de suivi et évaluation pour 2023, tel que présenté dans le tableau 1 et approuvé par la décision 91/9a), comprenait les éléments suivants :

Tableau 1. Planification des activités et étapes pour les produits du projet de programme de travail pour 2023*

92 ^e réunion	93 ^e réunion	2024
Rapport global d'achèvement de projet (RAP) de 2023 : première partie	Rapport global d'achèvement de projet de 2023 : deuxième partie	Rapport global d'achèvement de projet (première et deuxième parties)
Évaluation finale des réseaux régionaux des administrateurs des	Mise à jour (ou examen final) de la révision interne des RAP	Examen final des RAP

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

² MLF/IACM.2023/2/2

92 ^e réunion	93 ^e réunion	2024
bureaux nationaux de l’ozone		
Étude théorique des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	Mise à jour sur les progrès de l’évaluation indépendante de la fonction d’évaluation du Fonds multilatéral	Rapport final sur l’évaluation indépendante de la fonction d’évaluation du Fonds multilatéral
Mandat d’une évaluation indépendante de la fonction d’évaluation du Fonds multilatéral	Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2024–2025 (format biennal à l’essai)	Projet de rapport de 2024 sur la première année de la mise en œuvre du programme de travail biennal de suivi et évaluation pour 2024–2025
	Mandat de l’évaluation du Programme d’aide à la conformité (PAC)	Évaluation du PAC

* Source : tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/11/Rev.1

4. Les activités des 92^e et 93^e réunions ont été menées à bien comme prévu. Le Comité exécutif a pris note des résultats des deux évaluations présentés lors de la 92^e réunion, à savoir : l’étude théorique concernant l’évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC³ ; et le rapport final sur l’évaluation des réseaux régionaux d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone.⁴ Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l’examen interne des RAP et l’évaluation indépendante de la fonction d’évaluation du Fonds multilatéral, comme indiqué dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/11 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/10, respectivement.

5. La composante de suivi du programme de travail de 2023 s’est soldée par la présentation des première et deuxième parties du rapport global d’achèvement de projet de 2023 lors des 92^e et 93^e réunions⁵.

Mises à jour sur l’amélioration de la fonction d’évaluation

6. À la suite de l’évaluation du Réseau d’évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) de 2019 et en réponse aux décisions ultérieures du Comité exécutif concernant l’amélioration de la fonction d’évaluation, la SMEO a modifié certaines méthodes de travail utilisées en interne pour préparer le travail d’évaluation et suivre sa mise en œuvre.

7. Afin de faciliter le suivi des recommandations des évaluations et des décisions du Comité exécutif, la SMEO a mis en place un système de suivi interne pour suivre l’état de leur mise en œuvre. À ce titre, elle fera rapport à la 97^e réunion du Comité exécutif sur le suivi de l’évaluation finale des réseaux régionaux⁶, conformément à la décision 92/5 f).⁷ Elle fera également rapport à la 95^e réunion sur l’évaluation des activités de facilitation, conformément à la décision 92/6 d)⁸.

8. Lors de son travail d’évaluation, la SMEO a renforcé la composante analytique afin d’identifier les défis et les enseignements tirés, pour que les évaluations soient formatives et puissent être dûment utilisées par les agences et le Secrétariat lors de la conception et de la mise en œuvre des projets du Fonds. La SMEO adoptera également la formulation de recommandations spécifiques, mesurables,

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/7

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/6

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/10 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/22

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/6

⁷ De demander à l’Administratrice principale, Suivi et évaluation de présenter une mise à jour à la 97^e réunion sur la mise en œuvre de la présente décision, sur la base des délibérations et décisions prises par le Comité exécutif en la matière lors de sa 96^e réunion.

⁸ De demander à l’Administratrice principale, Suivi et évaluation de suivre la mise en œuvre des suggestions visées aux alinéas b) et c) ci-dessus et d’en rendre compte lors de la 95^e réunion.

réalisables, pertinentes et limitées dans le temps (SMART) dans les évaluations futures, le cas échéant, afin de faciliter la mesure de leur mise en œuvre et l'utilité du travail d'évaluation à moyen terme.

9. La SMEO a également mené des consultations avec le Secrétariat et les agences afin d'améliorer la pertinence et l'opportunité des thèmes de chaque programme de travail de suivi et évaluation proposés pour examen par le Comité exécutif. Les résultats de ces consultations sont présentés aux paragraphes 18 à 23 du présent document.

10. Des efforts ont également été déployés pour améliorer l'accès aux informations relatives aux évaluations sur la page web concernée. Les informations pertinentes sont désormais disponibles en un seul endroit. L'unité chargée des évaluations a été en contact permanent avec celle chargée de la gestion des connaissances au sein du Secrétariat pour lui faire part des besoins spécifiques en matière de suivi et évaluation.

Dépenses

11. Le tableau 2 ci-dessous présente un résumé des dépenses et des soldes agrégés pour l'année 2023 :

Tableau 2 : Résumé des dépenses et des soldes par rapport au budget approuvé pour 2023*

Description	Approuvé	Utilisé	Solde
Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral (proposition de report sur 2023)	50 000	–	50 000
Déplacements de l'Administratrice principale, Suivi et évaluation	20 000	4 647	15 353
Soutien à la fonction d'évaluation	15 000	8 610	6 390
Activités d'évaluation (reportées de 2022)	15 000	7 492	7 508
TOTAL 2023	100 000	20 749	79 251

* Les chiffres (arrondis) présentés dans ce document doivent être considérés comme provisoires jusqu'à la clôture des états financiers pour l'année 2023.

12. Compte tenu du solde inutilisé de 79 251 dollars en 2023, il est proposé de réaffecter 40 000 \$US à l'évaluation continue de la fonction d'évaluation jusqu'en 2024, et de restituer le reliquat de 39 251 \$US au Fonds multilatéral.

Projet de plan de travail de suivi et évaluation pour 2024–2025

13. Le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2024–2025 comprend trois volets :
- Activités reportées de 2023 et activités approuvées pour 2024 ;
 - Rapports périodiques de suivi et évaluation pour 2024–2025 ; et
 - Inclusion de deux évaluations thématiques supplémentaires pour 2025.

Activités reportées de 2023 à 2024

14. Deux activités approuvées dans le programme de travail pour 2023 se poursuivront en 2024 : l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation et l'examen interne des RAP.

15. L'évaluation du PAC est prévue pour 2024, conformément à la décision 91/9, et son mandat est soumis au Comité exécutif pour approbation lors de la 93^e réunion.⁹ Une fois le mandat approuvé, la mission sera lancée en 2024.

Activités ordinaires pour 2024–2025

16. Conformément à la pratique établie, l'unité d'évaluation préparera le rapport de synthèse sur les RAP pour chaque réunion du Comité exécutif en 2024 et 2025. Elle présentera également le rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail et du budget associé lors des réunions de fin d'année de 2024 et 2025. Le rapport présenté lors de la 97^e réunion évaluera les avantages et les inconvénients d'un programme de travail et budget biennal sur la base de l'essai en cours, pour que le Comité exécutif puisse envisager son adoption à plus long terme.

17. La SMEO continuera de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour assurer la migration des données d'évaluation et la mise à jour des bases de données sur les soumissions, conformément aux nouveaux formats des RAP lorsqu'ils auront été approuvés par le Comité exécutif. L'exercice conjoint ouvrira également la voie aux mises à jour nécessaires des bases de données sur les enseignements tirés, en cours d'examen.

Évaluations thématiques potentielles pour 2025

18. La SMEO a identifié, après consultation du Secrétariat et des agences de l'IACM, cinq questions susceptibles de faire l'objet d'évaluations thématiques. Il est proposé que deux au maximum soient sélectionnées pour 2025. Le mandat du premier pourrait être présenté lors de la 95^e réunion, afin de lancer l'activité au cours du premier semestre 2025 ; celui du second pourrait être présenté lors de la 96^e réunion, en vue d'un lancement au cours du second semestre 2025. Les autres questions, si elles sont jugées intéressantes, pourraient être mises de côté et proposées ultérieurement en vue de leur inclusion dans de futurs programmes de travail. Les évaluations thématiques proposées sont décrites ci-dessous.

Proposition 1 : Évaluation des projets de récupération, de recyclage et de régénération

19. Cette évaluation porterait sur un échantillon de projets, tant dans les pays à faible consommation que dans les autres, afin d'évaluer l'efficacité de l'aide fournie pour la récupération, le recyclage et la régénération (RRR), y compris les activités d'investissement et la formation et le renforcement des capacités qui y sont associés. Elle viserait à évaluer l'utilisation de l'infrastructure en place dans les pays visés à l'article 5 pour la récupération, le recyclage et, le cas échéant, la régénération de substances réglementées, et à mesurer la contribution de cette infrastructure à la réduction de leur consommation¹⁰.

Proposition 2 : Évaluation de la contribution des plans de gestion de l'élimination des HCFC à l'élaboration de politiques, de réglementations et de stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des résultats obtenus

20. Cette évaluation porterait sur la contribution des projets des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à l'élaboration de politiques et de réglementations de soutien qui garantissent que les pays sont prêts à atteindre les objectifs d'élimination fixés par le Protocole de Montréal. Les résultats et les enseignements tirés pourraient être utiles pour la conception et l'exécution des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (KIP) concernant les HFC.

Proposition 3 : Évaluation de la formation, du renforcement des capacités et des systèmes de certification en entretien des équipements de réfrigération dans le cadre des plans de gestion de l'élimination des

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/12

¹⁰ La dernière évaluation portant exclusivement sur la même question était une étude théorique présentée à la 31^e réunion. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/18.

HCFC

21. Cette évaluation porterait sur la contribution des projets des PGEH, entre autres, au renforcement des capacités, à la formation et aux systèmes de certification en entretien des équipements de réfrigération, afin de faciliter la réalisation et la conformité continue aux objectifs du Protocole de Montréal une fois ces projets achevés. Les résultats et les enseignements tirés de cette évaluation pourraient être utilisés pour la conception et la mise en œuvre de la première phase des KIP.

Proposition 4 : Évaluation des rapports de vérification et de leur utilisation pour améliorer la conception et la mise en œuvre des projets du Fonds multilatéral

22. Cette évaluation analyserait la préparation et l'utilisation des rapports de vérification, la manière dont ils ont été utilisés pendant la mise en œuvre des PGEH et les enseignements qui pourraient en être tirés pour les KIP. Les conclusions pourraient contribuer à l'identification d'améliorations potentielles de l'efficacité et de l'efficience des processus liés aux rapports de vérification et à une meilleure utilisation des recommandations formulées dans ces rapports.

Proposition 5 : Examen des raisons des retards dans la mise en œuvre des projets du Fonds multilatéral : synthèse et recommandations

23. Cet examen analyserait les raisons invoquées pour expliquer les retards dans la mise en œuvre des projets du Fonds multilatéral. La synthèse des raisons récurrentes pourrait faciliter l'identification des causes systémiques de ces retards. Les recommandations découlant de cet examen viseraient à réduire les risques de retards, autres que ceux dus à des facteurs exogènes, dans la mise en œuvre des projets à venir. Les agences bilatérales et d'exécution pourraient intégrer les enseignements tirés dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, et le Secrétariat pourrait tenir compte de ces enseignements dans le cadre du processus d'examen des projets.

Proposition de budget

24. Pour l'année 2024, outre le montant reporté de 40 000 \$US conformément au tableau 2 ci-dessus, il est proposé d'allouer 25 000 \$US à l'étude théorique de l'évaluation du PAC en 2024, et d'allouer 25 000 \$US pour l'année 2025, au cas où le Comité exécutif demanderait une deuxième phase d'évaluation, après examen de l'étude théorique. De même, il est proposé d'allouer 75 000 \$US aux deux évaluations thématiques, en notant que les dépenses réelles varieront en fonction des mandats approuvés, de la complexité des évaluations et des éventuels besoins de déplacement pour les missions d'enquête.

25. La collaboration avec l'équipe chargée de la gestion des connaissances est particulièrement importante pour faciliter les changements qui seront nécessaires à la suite de l'examen en cours des rapports d'achèvement des projets, et pour actualiser les bases de données sur les enseignements tirés, actuellement en cours d'examen. En conséquence, la proposition de budget pour 2024–2025 comprend une allocation visant à compléter le travail du Secrétariat sur le développement et la conception du système de gestion des connaissances (KMS) pour les questions de suivi et évaluation.

26. Le projet de budget pour 2024 et 2025 devrait couvrir les trois volets du programme de travail décrits au paragraphe 13 ci-dessus. Il est présenté dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Budget proposé pour 2024–2025 (y compris les fonds reportés de 2023)

Description	2024	2025	2024-2025
Report de 2023	40 000		40 000
Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation			
Services de conseil pour 2024–2025			
Évaluation du PAC	25 000	25 000	50 000
Évaluations thématiques (deux thèmes à déterminer)		75 000	75 000

Compléter le travail du Secrétariat sur le développement du KMS pour les questions de suivi et évaluation	30 000	30 000	60 000
Déplacements du personnel d'évaluation	20 000	20 000	40 000
Frais de fonctionnement	15 000	15 000	30 000
Total général	130 000	165 000	295 000

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif

27. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Sélectionner deux évaluations thématiques pour l'année 2025, en tenant compte des propositions formulées aux paragraphes 18 à 23 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/13, à inclure dans le programme de travail de suivi et évaluation pour 2024–2025, et demander à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, de préparer les mandats correspondants, qui seront examinés par le Comité exécutif lors des 95^e et 96^e réunions ;
- b) Reporter le montant de 40 000 \$US du solde inutilisé provisoire de 79 251 \$US de l'année 2023 au budget 2024 et restituer le reliquat de 39 251 \$US au Fonds multilatéral ; et
- c) Approuver le programme de travail de suivi et évaluation pour 2024–2025 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/13 et le budget associé de 130 000 \$US pour l'année 2024, qui comprend le montant reporté de 2023, et un budget de 165 000 \$US pour l'année 2025.